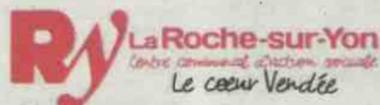


tion, cahier des charges...  
**Type de procédure :** procédure adaptée.  
**Date limite de réception des offres :** 10 février 2020 à 12 h 00.  
**Autres renseignements :**  
**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :** M2020/02.  
**Date d'envoi du présent avis :** 13 janvier 2020.

## Marchés publics

Procédure adaptée



Maintenance des installations et des équipements techniques dans les EHPAD de la ville

### PROCÉDURE ADAPTÉE

**Pouvoir adjudicateur :** CCAS de La Roche-sur-Yon, 10, rue Deille, BP 829, 85023 La Roche-sur-Yon. Site internet : <http://www.larochesuryon.fr>  
**Profil d'acheteur :** <https://www.marches-securises.fr>  
**Mode de passation :** procédure adaptée, articles R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la commande publique.  
**Objet de la consultation :** maintenance des installations et des équipements techniques dans les EHPAD de la ville de La Roche-sur-Yon.  
**Cette procédure est décomposée en 2 lots, comme suit :**  
 Lot 1 : maintenance des installations techniques fluides.  
 Lot 2 : maintenance des équipements de cuisine, laverie.  
**Se reporter aux CCTP pour plus de précisions sur l'étendue des prestations de chaque lot.**  
**Variante :** non autorisée.  
**Durée du marché, délais d'exécution :** le marché est conclu pour une durée de 3 ans fermes à compter du 1er avril 2020 ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure.  
**Retrait du dossier de consultation :** dossier de consultation téléchargeable gratuitement sur : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) (référence de l'affaire : CCAS-RSY\_85\_20200110W2\_01).  
**Remise des offres :** avant mardi 11 février 2020, 12 h 30.  
**Selon les modalités prévues dans le règlement de la consultation.**  
**Justifications et pièces à produire :** voir règlement de la consultation  
**Critères d'attribution :** voir règlement de la consultation.  
**Renseignements complémentaires :** via : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) uniquement jusqu'au 2 février 2020.  
**Le DCE peut être modifié par le pouvoir adjudicateur jusqu'au 4 février 2020.**  
**Date d'envoi du présent avis :** 13 janvier 2020.

## Communauté de communes Vie et Boulogne

Accord-cadre d'insertion et de qualification professionnelle pour l'entretien des espaces verts

### PROCÉDURE ADAPTÉE

Accord-cadre d'insertion et de qualification professionnelle pour l'entretien des espaces verts sur le territoire Vie et Boulogne pour un montant de maximum de marché HT de 141 000 euros pour les 3 ans.  
**Critères d'attribution :**  
 - 60 % : prix de la prestation,  
 - 40 % : valeur technique.  
**Renseignements d'ordre administratif :**  
**Numéro de référence du marché :** 2020-TECH-001.  
 La présente consultation est une consultation initiale.  
**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 10 janvier 2020.  
**Date limite de réception des offres :** 31 janvier 2020 à 12 h 00.  
 Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.  
**Délivrance du DCE.**  
 Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur marches securises.

**Délai minimum de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.  
**Conditions de remise des offres ou des candidatures :** se référer au RC.  
**9 Instance chargée des procédures de recours :** tribunal administratif de Nantes, 6, allée Île-Gloriette, CS 24111, 44041 Nantes. Téléphone 02 40 89 46 00. Télécopieur 02 40 99 46 58. Courriel : [greffe.ta-nantes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nantes@juradm.fr)  
**10. Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :** greffe du tribunal administratif de Nantes, adresse supra.  
**11. Date d'envoi du présent avis à la publication :** 13 janvier 2020.

## Avis administratifs

Commune de L'AIGUILLON-SUR-VIE  
 Projets des révisions allégées n° 1 et n° 2  
 du Plan local d'urbanisme (PLU)

### ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 13 janvier 2020, M. le Maire de L'Aiguillon-sur-Vie a ordonné l'ouverture d'une enquête publique.  
 Cette enquête publique porte sur :  
**Révision allégée n° 1 :** la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitée pour permettre le développement d'activités économiques par changement de destination et/ou d'extension extension limitée.  
**Révision allégée n° 2 :** l'évolution d'une OAP (orientation d'aménagement et de programmation) dans le cadre de la cessation d'activité générant un périmètre de réciprocity de 100 mètres.  
**À cet effet, M. Claude Mathieu a été désigné par M. le Président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.**  
 L'enquête se déroulera pendant 31 jours du 3 février 2020 à 9 h 00 au 4 mars 2020 à 17 h 00 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de L'Aiguillon-sur-Vie, 20, rue de l'Église, siège de l'enquête, soit du lundi au vendredi : 9 h 00-12 h 00/14 h 00-16 h 00.  
 Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, les :  
 - lundi 3 février 2020, 9 h 00 à 12 h 00, 20, rue de l'Église,  
 - vendredi 14 février 2020, 9 h 00 à 12 h 00, 20, rue de l'Église,  
 - mercredi 4 mars 2020, 14 h 00 à 17 h 00, 20, rue de l'Église.  
 Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier soumis à l'enquête pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, 20 rue de l'Église. Elles peuvent être également adressées au siège de l'enquête par écrit à M. le Commissaire enquêteur, mairie, 20, rue de l'Église, 85220 L'Aiguillon-sur-Mer, ou par mail à l'adresse suivante : [enqueterrevisionplu@laignuillonsurvie.fr](mailto:enqueterrevisionplu@laignuillonsurvie.fr) en spécifiant «enquête publique» en objet du message.  
 La date limite de réception des courriers et mails est fixée au 4 mars 2020 à 17 h 00. Ceux-ci compléteront le registre d'enquête, auquel ils seront annexés.  
 Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable sur support papier au siège de l'enquête, ainsi que sur un poste informatique mis à la disposition du public à l'accueil de la mairie. Il sera également consultable sur le site internet suivant : (<http://www.laignuillonsurvie.fr/>)  
 Les observations reçues par voie électronique seront également consultables sur ce site dans les meilleurs délais.  
 Des informations concernant l'enquête publique pourront être demandées auprès de M. André Coquelin, adjoint délégué à l'urbanisme.  
 Le rapport, les conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an dès qu'ils seront transmis en mairie, 20, rue de l'Église, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également consultables sur le site (<http://www.laignuillonsurvie.fr/>)  
 Le dossier sera soumis à l'approbation du conseil municipal, en tenant compte des observations du public, des avis des personnes publiques associées, et des conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur.

Le Maire, Loïc NAULET.

Mail : [contactjudiciaire@gtc-larochesuryon.fr](mailto:contactjudiciaire@gtc-larochesuryon.fr)  
 Internet : [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)  
[www.greffe-tc-larochesuryon.fr](http://www.greffe-tc-larochesuryon.fr)  
 Tél. 02 51 37 67 05

Greffe du Tribunal de Commerce de La Roche-sur-Yon

**AVIS**  
**DE MODIFICATIONS**  
 Par délibérations prises en assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2019, les associés ont adopté les modifications suivantes :  
 - retrait de la société de M. Michel Fagot et de Mme Nicole Lavesque épouse Fagot, cogérants associés, au 31 octobre 2019,  
 - à compter du 1er novembre 2019 : agrément de M. Manuel Billaudeau, demeurant 3, lotissement du Moulin-Chaix, 85210 Saint-Jean-de-Beugné, en qualité de nouveau gérant associé,  
 - réduction du capital : il est ramené à 49 500 euros.  
 Mise à jour des statuts.  
 La Gérance.

## AVIS CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 janvier 2020, il a été constitué une société à responsabilité limitée :  
**Dénomination sociale :** «GS3 Services».  
**Capital :** 7 600 euros.  
**Siège social :** 9, rue de La Guerche, 85260 L'Herbergement.  
**Objet :** toutes activités de maintenance industrielle, notamment installation, montage, dépannage, entretien de machines et équipements en tous genres, câblage de réseaux, réalisation d'études techniques relatives à toutes installations et équipements industriels, création et fabrication desdits équipements, formation, conseils, dans le domaine des activités précitées, négoce, achat, vente et location de tous produits, matériels et matériaux en rapport avec les activités précitées.  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.  
**Gérant :** M. Simon Greaud, domicilié 8, rue de Latre-de-Tassigny, 85530 La Bruffière.  
 La société sera immatriculée au RCS de La Roche-sur-Yon.  
 Le Gérant.

## BAMEX

EXPERTISE COMPTABLE

**THE VINTAGE TRAILER**  
 Société à responsabilité limitée  
 Au capital de 10 000 euros  
**Siège social :** L'Enricotière  
 85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE  
 812 089 977 RCS La Roche-sur-Yon

**Avis de cession de parts**  
**Modification statutaire**  
**Démission de cogérant**

### MODIFICATIONS

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 décembre 2019 a décidé :  
 - d'autoriser la cession de parts sociales de M. Jean-François André à Mme Virginie Rouzeau ;  
 - de prendre acte de la démission de M. Jean-François André, de ses fonctions de gérant, à compter du jour de régularisation de ladite cession ;  
 - comme conséquence de l'adoption des résolutions précédentes et de la cession des parts sociales intervenue, décide que les articles 7 «Capital social» et 16 «Nomination des gérants» des statuts seront, de plein droit, remplacés par les dispositions ci-après à compter du jour où cette cession sera rendue opposable à la société.

Pour avis  
 La Gérance.

## AVIS DE MODIFICATIONS

Par délibérations prises en assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2019, les associés ont adopté les modifications suivantes :  
 - retrait de la société de M. Michel Fagot et de Mme Nicole Lavesque épouse Fagot, cogérants associés, au 31 octobre 2019,  
 - à compter du 1er novembre 2019 : agrément de M. Manuel Billaudeau, demeurant 3, lotissement du Moulin-Chaix, 85210 Saint-Jean-de-Beugné, en qualité de nouveau gérant associé,  
 - réduction du capital : il est ramené à 49 500 euros.  
 Mise à jour des statuts.  
 La Gérance.

## GAEC "LE SARASIN"

Groupement agricole d'exploitation en commun  
 agréé le 6 avril 2016 sous le n° 85-3905  
 Société civile  
 Au capital fixe de 97 500 euros  
**Siège social :** 1, La Segondinière  
 85150 LES ACHARDS  
 331 204 693 RCS La Roche-sur-Yon

## AVIS DE MODIFICATIONS

Par délibérations prises en assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2019, les associés ont adopté les modifications suivantes, avec effet au 1er décembre 2019 : agrément de M. Jessy Chariaud en qualité de nouvel associé cogérant, augmentation du capital social, transformation du Gaec en EARL et mise à jour des statuts de la société dont les caractéristiques sont désormais les suivantes :  
**Dénomination :** Le Sarasin.  
**Forme :** exploitation agricole à responsabilité limitée.  
**Capital social :** 146 250 euros.  
**Siège social :** inchangé.  
**Objet social :** l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural.  
**Date expiration :** 7 décembre 2074.  
**Gérants :** M. Dominique Chariaud, demeurant 1, La Segondinière, 85150 Les Achards, M. Augustin Chariaud, demeurant 3, La Segondinière, 85150 Les Achards et M. Jessy Chariaud, demeurant 4, La Crépaudière, 85150 Les Achards.  
**Clauses d'agrément :** toute cession de parts sociales autre qu'entre associés doit recevoir au préalable l'agrément unanime des associés.  
 Immatriculation au RCS de La Roche-sur-Yon.  
 Les Gérants.

MARCHÉS PUBLICS  
 AUTANT DE PLATEFORMES QUE D'ACHETEURS !

1 SEUL SITE  
 POUR COLLECTER LES ANNONCES ET LES CAHIERS DES CHARGES

Objet : gestion locative, gestion immobilière de tous immeubles, gestion d'immeubles, locations, assurances, exécution de tous mandats, courtages et commissions.  
**Durée :** 99 ans.  
**Gérant :** M. Christophe Charrier, demeurant 4, avenue des Ouillets à Saint-Jean-de-Monts (85160).  
 Immatriculation au RCS de La Roche-sur-Yon.

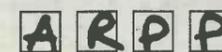
Pour avis  
 Le Gérant.

## CESSION DE FONDS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à La Roche-sur-Yon (Vendée) du 3 janvier 2020, enregistré au SIE de La Roche-sur-Yon le 10 janvier 2020, dossier 2020 00001046, référence 8504P01 2020 A 00150, les époux Roumy-Soudy, demeurant à Les Sables-d'Olonne (Vendée), Olonne-sur-Mer, 15, rue de la Canarde, ont cédé à la société "Menuipose", SARL au capital de 2 000 euros, dont le siège social est à Les Sables-d'Olonne, 4, impasse Clément-Bertrand, ZA des Agaures, inscrite au RCS sous le numéro unique d'identification 877 987 529 RCS La Roche-sur-Yon, leur fonds artisanal d'entreprise de menuiserie, sis et exploité à Les Sables-d'Olonne, 4, impasse Clément-Bertrand, pour lequel M. Pascal Roumy est immatriculé au Répertoire des métiers tenu près la Chambre de Métiers de la Vendée sous le numéro 352 246 516 RM 85, et comprenant les éléments corporels et incorporels servant à son exploitation, moyennant un prix total de 50 000 euros. Entrée en jouissance : 1er janvier 2020.  
 Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au siège social de la société acquéreur.

Objet : à consentir un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testateur a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Olivier Petiteau, notaire associé de la société civile professionnelle «Charlotte Branger Mustafitch et Olivier Petiteau», titulaire d'un office notarial à Talmont-Saint-Hilaire, rue de la Rosière, le 7 janvier 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.  
 Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Olivier Petiteau, notaire de la SCP susnommée, référence CRPCEN : 85083, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de Les Sables-d'Olonne de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. La date de réception par le greffe du tribunal de grande instance est le 13 janvier 2020.  
 En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Notre publication adhère à



dont elle suit les recommandations  
 Les remarques concernant une publicité perçue dans notre publication sont à adresser à

**A R P P**  
 autorité de régulation professionnelle de la publicité  
 23 rue Augustin Vacquerie  
 75116 Paris  
[www.arpp.fr](http://www.arpp.fr)

Les remarques concernant les petites annonces classées sont à adresser directement au journal

## Entreprises

### Le gérant de succursale est dépendant mais responsable

Un gérant de magasin auquel est reconnu le statut spécial de "gérant de succursale", avec les droits d'un salarié, peut malgré cela avoir des dettes envers l'entreprise qu'il représente.  
 Tout en travaillant dans un état de dépendance économique, reconnaît la Cour de cassation, ce gérant de succursale doit assumer ses dettes vis-à-vis de la société propriétaire de l'enseigne. Cette "société mère", en cas de faillite du magasin, peut présenter sa créance au tribunal de commerce et le gérant du magasin peut devoir les payer, au besoin de sa poche, notamment s'il s'est porté caution des dettes de son entreprise.  
 (Cass. Com, 13.12.2017, T 16-12.477).

Le journal peut intégrer, de façon totale ou partielle, sur la zone d'édition, le(s) supplément(s) suivant(s) : Peugeot.

Le journal peut intégrer, de façon totale ou partielle, sur la zone d'édition, le(s) supplément(s) suivant(s) : Open de Rennes.

Le journal peut intégrer, de façon totale ou partielle, sur la zone d'édition, le(s) supplément(s) suivant(s) : Programme Vivre ensemble.